

**CORETECH 5 ANNONCE LE SUCCES DE SON AUGMENTATION DE CAPITAL
PAR VOIE DE PLACEMENT PRIVE DE 135.000€**

Paris (France), le 10 juillet 2023 – CORETECH 5 (anciennement GOUR MEDICAL) (FR0013371507 - MLGML/ Eligible PEA-PME), société spécialisée dans la prise d'intérêts et de participations dans toutes société ou entreprise française ou étrangère par tout moyen, et notamment par voie de fusion ou d'acquisition.

L'augmentation de capital de 135.000 euros a donné lieu à l'émission de 3 375 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix unitaire de 0.04 € prime d'émission incluse.

Les actions nouvelles ainsi créées représentent 20,11% du capital social post-opération de la Société.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0.80% après émission des actions ordinaires nouvelles.

L'opération a été mise en œuvre dans le cadre des délégations de compétences conférées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 février 2018 dans ses dix-septième et dix-huitième résolutions.

Le prix unitaire par action, fixé à 0,04 € par action, prime d'émission incluse, correspondait à une décote de 4,76% par rapport aux 10 derniers cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Access Paris précédant la décision de lancement de l'augmentation de capital, conformément aux résolutions visées ci-dessus.

Les fonds seront alloués au financement de l'activité de Coretech 5.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé, n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013371507 - MLGML.

Le capital social de CORETECH 5 sera composé de 16.781.759 actions à l'issue du règlement-livraison et la répartition du capital post opération sera la suivante :

	Avant l'émission			Après l'émission		
	Nombre d'actions	% du capital		Nombre d'actions	% du capital	
Serge GOLDNER	10.187.268	76		10.687.268	63.68	
Nouveaux investisseurs				2.875.000	17.13	
Public	3.219.492	24		3.219.492	19.19	
TOTAL	13.406.759	100		16.781.759	100	

À propos de CORETECH 5

CORETECH 5 est une société spécialisée dans la prise d'intérêts et de participations dans toutes sociétés ou entreprises française ou étrangère par tout moyen, et notamment par voie de fusion ou d'acquisition.

CORETECH 5 est cotée sur Euronext Access Paris (FR0013371507 – MLGML). Les actions sont éligibles au PEA-PME.

Retrouvez toute l'information sur CORETECH 5 :

<https://coretech5.com/home>

CONTACTS

CORETECH 5

Serge Goldner

CEO

contact@coretech5.com

Avertissements

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays. Aucune offre au public de titres financiers de CORETECH 5 n'a été, ni ne sera effectuée en France ou à l'étranger conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus n'a été, ni ne sera publié ou visé par l'AMF.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre Etat. Les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis, telle que modifiée (U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié). Les actions nouvelles ne peuvent être offertes, vendues, ou livrées aux États-Unis d'Amérique, sauf après enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'enregistrement prévue par le Securities Act. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada ou au Japon.

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.